

Coutumes de la vallée de Bagnes

Autor(en): **Courthion, M.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **5 (1901)**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-110180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. Schau wie bin i en luschtiger Bue!
 Wie kann ich so luschtig sein!
 Schau was han i für Strümpfeli a!
 Schau was han i für Bündeli dra!
 Mei Bündeli, mei Strümpfeli,
 |: Mei Neschteli, mei Schue :|
 Schau wie bin i en luschtiger Bue,
 Wie kann ich so luschtig sein!

Die anderen Strophen bringen alle je zwei weitere Stücke der Kleidung eines Appenzeller Burschen in folgender Reihe:

Höserli, Trägerli,
 Hemdeli, Göllerli,
 Westeli, Rückeli,
 Chütteli, Chnöpfeli,
 Hüeteli, Strüsseli.

Der * bezeichnete Ton wird wiederholt, so oft man wieder an dem ‚Neschteli‘ angelangt ist.

Tobler 1, 156; Erk-Böhme 2, 763 No. 1002; Meier, Schwäb. Volksl. 162.

Coutumes de la vallée de Bagnes

Par M. L. Courthion (Genève)

De toutes les vallées latérales du Valais, Bagnes est celle qui abandonne avec le plus d'empressement et de facilité les croyances et les habitudes d'autrefois.

Depuis de longues années déjà, le Bagnard est devenu nomade. Mais, comme la grande émigration lui est un supplice, il a coutume de revenir au foyer de temps à autre et il y finit généralement ses jours. Ce va et vient, dû aux fléaux qui se sont abattus sur la contrée vers le commencement du siècle, aux événements politiques et à l'accroissement de la population, sape lentement le vieil esprit de la coutume et détruit petit à petit ce qui faisait le charme et l'originalité de ce pays si poétique. Il nous importe donc de recueillir, pendant qu'il en est encore temps, les souvenirs d'un passé qui s'en va. Il nous en échappe beaucoup, car la génération actuelle est déjà en majorité positive; mais ce n'est là qu'un motif de plus de nous hâter.

I. Le dimanche des Rameaux, le dernier du Carême, est une fête pour les enfants. Les palmes y sont remplacées par des

branches de genévrier. Les adultes en portent à la main, au chapeau, à la boutonnière ou au corsage; quant aux enfants, on leur réserve les plus belles tiges, dans lesquelles ils piquent des pommes roses et de savoureux gâteaux de pâte durcie, taillée en bandes, puis roulée en spirale. Parrains et marraines ont la sainte mission d'approvisionner leurs filleuls de *rosaces* et de *michons*, et l'église devient ce jour-là une immense bonbonnière.

II. Le 5 février, jour de la S^{te}-Agathe, chaque ménage fait bénir à l'église du pain, que l'on se partage dans la famille afin d'écartier les maléfices, quelques poignées de sel qu'on distribue aux bestiaux afin de leur épargner l'approche des *folatons* et du démon, une pelote de fil de chanvre fait à la maison et que l'on répartit ensuite entre les effets de lingerie et d'habillement fabriqués dans l'année.

III. Le Samedi-Saint (veille de Pâques), après que les cloches sont restées deux jours muettes, *Marie-Madeleine*, la plus considérable que possède le diocèse, jette ses mâles accents à travers la vallée dès que le prêtre à l'autel a entonné le *Gloria in excelsis*. Alors, parmi ceux qui ne sont pas à l'église, chacun se précipite vers le ruisseau, le torrent, la rivière ou la fontaine, pour s'y laver les mains avant les dernières envolées de l'airain sacré; car on affirme que ce matin-là, à la voix de la grand'cloche, toute eau courante se transforme en messagère de bénédictions et notamment épargne les verrues aux mains.

IV. A la suite d'un décès, la famille en deuil devait autrefois *donner les fèves*. Ce féculent constituait, il y a un siècle environ, l'essentielle nourriture de la contrée; depuis, il a été détrôné par la pomme de terre. Ces fèves bouillies se distribuaient par écuellées aux pauvres et même à des enfants qui accouraient plutôt par curiosité que par besoin. Cet usage a complètement disparu.

V. Les fiançailles se font encore de nos jours sous le couvert du secret le plus absolu. Les projets de mariage ne sont révélés aux parents eux-mêmes qu'au cours des derniers jours précédant la publication des bans. Afin de tout dissimuler jusqu'à la dernière minute, on attend pour *aller marquer* (inscription des bans) que la nuit soit complète: c'est alors seulement que l'on gagne le presbytère par quelque sentier détourné. D'ailleurs, il est fort rare que la future ose se montrer à l'église le jour de la première publication: il faut qu'elle

attende, pour braver l'attention publique, l'heure où elle sera mieux accoutumée à sa nouvelle situation.

Depuis quelques années, toutefois, il en est qui se risquent à laisser entendre à demi-mot aux intimes «ce que l'on va faire». L'introduction du mariage civil (1876) a sensiblement contribué à la décadence de l'ancien usage: la nécessité de se faire afficher à la *maison commune*, de se faire inscrire en deux endroits, et à un bureau non ouvert la nuit, a rendu plus ardue la diplomatie des sentiers secrets.

VI. Le jour du mariage, un ou plusieurs membres du cortège, profitant d'un instant de distraction de l'époux, cachent la mariée soit chez un familier soit dans un établissement public du village. La favorite du jour doit se prêter de bonne grâce à cette supercherie et, bon gré, mal gré, attendre que son conjoint ait réussi à la retrouver. Nul ne doit, sous peine de passer pour un niais, se prêter à simplifier la tâche du nouveau marié.

VII. Le jour du carnaval, pendant que toute la jeunesse est en fête, si les mamans, cuisinières obligatoires ce jour-là, se laissent un distraire instant, un visiteur inattendu, s'introduisant d'un pas furtif dans la cuisine, décroche vivement le pot au feu de la crémaillère et s'en va le cacher. Si la victime n'est pas mariée, le mauvais plaisant dispose à son profit de ce gras repas (le dernier avant Pâques); si le tour est joué à une famille entière, on se borne à dissimuler la copieuse marmite dans un coin de la maison.

La plaisanterie est forte et d'un goût douteux, mais il serait bien de plus mauvais goût de ne pas la prendre en bonne part.

VIII. La manière adoptée pour l'expression des souhaits de bonne année mérite aussi d'être signalée. C'est à qui criera le premier: «Bon jour, bon an!». Un bon souhaleur se lève de grand matin afin de guetter dans quelque coin insoupçonné les personnes avec lesquelles il a quelques jours auparavant parié la *goutte* ou *une quartette*. Dissimulé derrière une porte, derrière l'encadrement d'une fenêtre, au tournant d'une ruelle, n'importe où, il apparaît brusquement en jetant l'exclamation convenue au nez de son *partner*. Ce dernier, à moins qu'il n'ait flairé le manège, est pincé et, n'ayant pu crier le premier, paie la consommation. Souvent l'un et l'autre crient en même temps, et quelquefois un tiers, survenant, les surprend tous deux.